

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
10 novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE  
21 novembre 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	24
PROCURATIONS	06
<u>VOTANTS</u>	30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT NOVEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Étaient absents :** MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

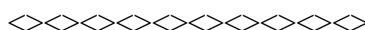
### **Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

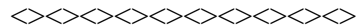
## ORDRE DU JOUR

	Page
Désignation d'un (e) secrétaire de séance	3
Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2024	3
Informations générales	3
Compte-rendu de délégations du Maire	12
<b>PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS</b>	
<b>1 Finances</b>	
Décision budgétaire modificative N°2	14
Autorisations de programme et crédits de paiement - Mise à jour	17
Créances irrécouvrables – Effacement de créances 2024	18
Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur	18

<b>2</b>	<b>Vie Associative - Subventions</b>	
	Attribution d'une subvention à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France (ARDF) - Autorisation	<b>19</b>
	Versement d'un complément de subvention au Comité des Jumelages Rolivalois (CJR) - Autorisation	<b>20</b>
	Association des commerçants « Ascoval » – Attribution d'une subvention pour l'organisation du marché de Noël 2024	<b>21</b>
<b>3</b>	<b>Sport - Subvention</b>	
	Meeting d'athlétisme – Signature d'une convention et octroi d'une subvention au Comité départemental d'athlétisme de l'Eure (CDA27) - Autorisation	<b>22</b>
	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Judo des 2RIV pour l'accueil de Shirine Boukli - Autorisation	<b>23</b>
	Création d'une bourse de soutien aux athlètes de haut niveau - Approbation	<b>24</b>
<b>4</b>	<b>Enfance - Education</b>	
	Fonctionnement des « projets spécifiques » des écoles avec les associations de coopérative scolaire du 1 <sup>er</sup> degré - Approbation	<b>26</b>
	Classes découvertes 2025 – Approbation	<b>27</b>
<b>5</b>	<b>Attractivité commerciale</b>	
	Ouvertures exceptionnelles des commerces en 2025- Dérogation au principe du repos dominical	<b>29</b>
<b>6</b>	<b>Développement urbain</b>	
	Urbanisme – Agrandissement du Leclerc Drive – vente d'un terrain – Approbation	<b>30</b>
	Urbanisme – Secteur de la gare – Vente d'un terrain à PROJIMMO – Approbation	<b>31</b>
	Urbanisme – Convention de servitudes avec ENEDIS - Approbation	<b>32</b>
<b>7</b>	<b>Renouvellement urbain</b>	
	Aménagement du quartier du mail - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage au bailleur 3F Normanvie - Autorisation	<b>33</b>
	Déconstruction de l'ancien gymnase Léo Lagrange – déclassement et vente du terrain à l'EPF Normandie - Autorisation	<b>34</b>
<b>8</b>	<b>Développement durable</b>	
	Renouvellement de la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » et plan d'actions associées pour 2025-2027 - Autorisation	<b>35</b>
	Présentation du rapport annuel 2023 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif	<b>38</b>
<b>9</b>	<b>Commande publique</b>	
	Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL Normandie axe Seine	<b>40</b>

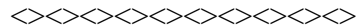


M. le Maire procède à l'appel nominal.



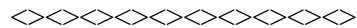
### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose la désignation de M. Benjamin MARC  
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.



## DEVELOPPEMENT URBAIN

### - KAUFMAN&BROAD :

- Les **travaux viennent de débuter** pour la construction d'un ensemble immobilier de 86 logements pour le bailleur LOGEO Seine Estuaire
- Cette **résidence, à destination des classes moyennes**, comportera 61 LLS (une grande majorité de PLS) et 25 appartements en LLI.
- Les logements iront du **T1 au T5**

### - 3F NORMANVIE :

- **Lancement courant décembre** du chantier de construction des **3 immeubles** (105 logements) en bordure de la chaussée des Berges.
- Ce projet est **finaliste du « Prix de l'innovation du Salon des Maires 2024 »** dans la catégorie « Sobriété Énergétique ». Le lauréat sera connu ce mardi 19 novembre
- C'est un projet très ambitieux porté car il s'agira des **premiers logements en France à viser le seuil 2031 (le plus restrictif) de la RE2020**.
  - Pour mémoire, la nouvelle réglementation thermique impose, en plus d'une sobriété énergétique,
    - Une réduction drastique de l'emprunte carbone des bâtiments (utilisation des matériaux biosourcés)
    - Une amélioration du niveau de confort pendant les épisodes de forte chaleur.
- Les **bâtiments seront construits en bois** ce qui est une première sur la ville mais aussi à l'échelle du département.

### - Ilot 14 :

- Le chantier entre dans sa **seconde phase** avec le lancement des **travaux de construction des bâtiments** avant la fin du mois.
- Les difficultés rencontrées par Auchan concernent sa branche hypermarché et il n'y a, à ce jour, aucune incidence sur le projet de construction du nouveau supermarché.

- Cette phase se fera en **deux temps** :
  - D'abord la **construction du supermarché Auchan** (entre décembre et la fin du printemps),
  - Puis la construction des **3 autres bâtiments** entre le printemps et l'automne (Auchan réalisera les aménagements intérieurs durant cette période).

## RENOUVELLEMENT URBAIN

- **Rénovation des espaces publics de la Dalle et Place du Conservatoire**
  - Les **travaux sont réceptionnés**.
  - Il reste encore quelques **dernières grilles à poser**.
- **Aménagement des voiries structurantes**
  - Les travaux d'aménagement de la **chaussée de Léry** se terminent.
    - L'**enrobé** a été réalisé la semaine dernière ;
    - Les arbres seront plantés dans les prochaines semaines ;
    - Les points d'apport collectif enterrés seront installés également très prochainement.
  - Les travaux de la **Route des Lacs** ont commencé **côté écoquartier et se termineront en janvier**.
    - La **seconde tranche** de travaux Route des Lacs démarrera en **février depuis la voie Blanche**, jusqu'en juin 2025.
- **Passerelle sur l'Eure**
  - Les **travaux** de construction de la passerelle ont démarré et devraient **s'achever en juin 2025**.
  - Il s'agit de créer une liaison douce (piétons et vélos), dans le prolongement de la rue Grande vers la gare.
  - Cette **première phase de travaux a généré de vives inquiétudes des riverains** du fait des vibrations du chantier.
  - Un constat a été réalisé pour vérifier que les travaux n'ont pas provoqué de désordre sur les habitations.
- **Création d'un Réseau de Chauffage Urbain**
  - L'**étude de faisabilité touche à sa fin**. Elle démontre tout l'intérêt technique et économique de ce projet dont tous les voyants sont au vert.
  - Ce **projet particulièrement innovant et exemplaire porte sur la récupération de chaleur du Data Center situé chaussée de Léry**, couplée à des sondes géothermiques, qui **permettrait de chauffer** :
    - L'école Louise Michel et le centre de loisirs des œillets rouges
    - Le complexe sportif Léo Lagrange
    - Le théâtre de l'Arsenal
    - Les futures habitations collectives du quartier du Mail
    - La piscine
    - Les logements Rue Grande, Septentrion, Traversière, voie Garance de 3F Normanvie
    - Les logements Voie Matinale de Mon Logement 27
    - Le CFA
    - L'école Jean Moulin
    - Le centre de détention des vignettes

- A noter que l'entreprise Hermès souhaite également être intégrée au RCU.
- Ce projet est éligible aux subventions de l'ADEME et de l'ANRU.
- Une **présentation en Conseil Municipal début 2025 sera faite, pour valider le lancement du projet** par le montage d'une Délégation de Service Public.
  
- **Démolition de l'Ancien gymnase Léo Lagrange et création d'un parking**
  - L'EPFN sélectionne l'entreprise qui sera chargée de démolir le bâtiment
  - Les **travaux démarreront en janvier 2025**
  - La Ville y aménagera **un parking végétalisé de 70 places**
  
- **Démolition des immeubles Pas du Coq et Climuche**
  - **3F** procède à la démolition de **l'immeuble Pas du Coq depuis mardi dernier**
  - Le chantier va durer 3 semaines
  - Tout est mis en place pour limiter les nuisances : brumisateurs pour rabattre les poussières au sol, rideau anti projection
  - L'immeuble **Climuche sera déconstruit** dans les mêmes conditions au moment des **vacances de Noël**

## DEVELOPPEMENT DURABLE, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET MOBILITES

### TRAVAUX VOIRIE

- **Impasse Payse (basse)**
  - **Réfection de la chaussée** de l'impasse Payse et création de massifs.
  - Les **plantations sont en cours.**
  
- **Cimetière**
  - **L'extension du cimetière a commencé** avec la création de l'allée permettant la création de nouveaux emplacements.
  - L'espace sera arboré.
  
- **Rue de la châtelainie**
  - Des **travaux pour l'enfouissement des 3 bornes de collecte** situées à l'entrée de la rue depuis l'avenue des Falaises ont été réalisés la **semaine dernière.**
  - Les **conteneurs seront installés cette semaine**
  
- **Requalification de la Voie Blanche**
  - **Des études sont en cours avec l'Agglomération** pour la **requalification de la Voie Blanche**, ayant pour objectifs :
    - D'accompagner la création de l'Îlot 14 et la reconstruction des bâtiments du CFAIE situés à l'est
    - D'apaiser les vitesses,
    - De créer du stationnement,
    - De créer des trottoirs piétons,
    - D'aménager une piste cyclable dédiée

## TRAVAUX DE VEGETALISATION

### - Square de la Commune

- Les **travaux de végétalisation** du Square de la commune **se terminent**.
- Les **plantations seront réalisées fin novembre**.
- Ce grand espace de 1400m<sup>2</sup> était entièrement imperméabilisé en enrobé, ce qui en fait un espace peu fréquentable en période estivale (îlot de chaleur très important).
- Plus de **80% de la surface d'enrobé a été retiré**, pour faire place à des talus, des espaces engazonnés, des massifs végétalisés et des arbres pour créer des ombrages naturels.
- Les **jeux existants sont conservés et complétés avec les jeux de l'ancienne école des Cerfs-Volants**.

## TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE

### - Remplacement de l'éclairage des équipements sportifs

- Les **travaux de remplacement des lampes des bâtiments sportifs ont démarré fin septembre et se termineront début décembre**.
- Passage en **LEDS** pour :
  - **Réduire par 6** la consommation électrique de ces équipements ;
  - **Améliorer le confort visuel** pour les usagers avec une meilleure luminosité ;
  - **Maintenir la labellisation de ces équipements pour y accueillir des compétitions régionales**
- Les travaux concernent : Tennis squash, Gymnique, Gymnase du parc, Gymnase A Allais.
- Cout des travaux 211 500€TTC : Financement par l'Etat hauteur de 60% et la Mairie de Val de Reuil 40%

### - Mission de contrôle des factures d'électricité

- **Depuis 3 ans**, une mission de contrôle des factures d'électricité a été confiée au **bureau d'études New Energy**
- Cette mission a permis de **recupérer 105 000€ sur des erreurs de facturation** de la part du fournisseur.

## TRAVAUX BÂTIMENTS

### - La Rotonde

- Les travaux avancent bien et devraient **se terminer fin décembre**,
- **Ouverture de la Cyberbase en janvier 2025**.

## LA VILLE A VELO

### - Bonus tous à vélo

- Relancé du **6 novembre au 4 décembre**.
- Permet aux rolivalois de bénéficier d'une aide financière correspondant à 50% du montant de leur achat (plafonné par 200€ par foyer) :
  - pour un **vélo neuf ou d'occasion, mécanique ou électrique, un vélo cargo ou tricycle**,
  - mais aussi pour les équipements de sécurité ou les sièges enfants.
- Le **dossier de candidature est à déposer sur le site internet de la ville**, avec l'ensemble des justificatifs.

## EVENEMENT :

- **Grand entretien avec CYRIL DION au théâtre de l’Arsenal le mercredi 11 décembre à 19h.**
  - Cyril Dion, **écrivain, réalisateur et militant écologique**, sera à Val de Reuil le mercredi 11 décembre, pour une grande conférence au Théâtre de l’Arsenal, sur le **thème « L’urgence écologique : entre actions et récits »**
  - Sous forme d’un grand entretien, Cyril Dion partagera son expérience, sa vision, ses idées, puis répondra aux questions du public.
  - Une **séance de dédicace est prévue ensuite dans le hall du théâtre.**
  - **Gratuit - Réservation conseillée** (formulaire sur le site internet de la mairie)
  - Repas possible sur place (végétarien), sur réservation (formulaire sur le site internet de la mairie)
  - **Avant cette grande soirée**, le réalisateur a pour habitude de prévoir un **petit temps informel d’échange** avec des scolaires.
    - **Pendant environ 1h, les élus du CMJ ainsi que les éco-délégués des collèges et lycée rolivalois vont pouvoir poser leurs questions à Cyril Dion.**

## **POLICE MUNICIPALE**

- **Groupe nominatif :**
  - Les représentants des forces de police, de la directrice académique, de la Mission Locale du service prévention de Val-de-Reuil et Louviers et les chefs d’établissements scolaires, de l’EPIDE, du CFAIE, se sont réunis pour **la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe nominatif le 17 septembre**
  - Afin **d’évoquer les situations de jeunes risquant de basculer dans la délinquance.**
  - L’investissement des familles est indispensable pour viser une amélioration des comportements.
- **Mise à disposition de la police municipale au profit de Léry et de Poses**
  - **La mise en œuvre dépend de la signature des conventions :**
    - **La convention de coordination avec la Gendarmerie est validée par la Préfecture et le Parquet.**
    - **La convention de mise à disposition de la police municipale au profit de Léry et de Poses.**
    - La signature de ces deux conventions a été validée par le conseil municipal de Léry. Elles seront présentées au CM de Poses le 17 décembre.
    - **La mise à disposition de la police municipale devrait pouvoir être effective début 2025.**
- **Label ville prudente :**
  - La ville est lauréate du label **Ville Prudente**
  - Le label nous sera **décerné demain dans le cadre du salon des Maires à Paris.**
  - **M. LEGO et M BOUTTIER représenteront la commune.**
  - C’est une reconnaissance des investissements de la commune pour sécuriser la voirie routière.

- **Projets vidéo-surveillance :**
  - Installation d'une caméra au jardin sportif
  - 10 caméras supplémentaires sur les voiries primaires
  - Surveillance vidéo du Jardin des Animaux Fantastiques
  
- **Surveillance des Parcs et jardins :**
  - Recrutement en cours de deux agents de surveillance des parcs et jardins communaux afin de permettre aux habitants d'en jouir en toute tranquillité.

## CCAS – ACTION SOCIALE

- **Démarrage de la Mutuelle Communale.**
  - **Objectifs :** Redonner du pouvoir d'achat, réduire les fragilités et œuvrer contre le renoncement aux soins :
  - L'équipe municipale a choisi de collaborer avec le **groupe France Mutuelle** qui propose des tarifs attractifs, des réponses et un accompagnement individualisé
  - **Deux réunions d'information** prévues : les 12 et 21 novembre
  - **Prochaines permanences sur RDV au CCAS** les 21 et 28 novembre, 03,12 et 17 décembre.
  
- **Résidence Logéo :**
  - **62 candidatures** étudiées par le service logement et les sollicitations se poursuivent
  - **Commissions d'attributions** programmées en **décembre et janvier 2025** pour des **entrées progressives au 1er trimestre 2025.**
  
- **Colis des seniors**
  - **12 et 13 décembre** prochains à la MJA
    - **Accueil convivial :** animations musicales, dansantes et ludiques (orchestre, silhouettiste et démonstrations de danses de salon)
    - Environ **1200 seniors de 65 ans et plus** sur ces deux jours attendus
  
- **Lutte contre les violences intrafamiliales**
  - La **journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes a lieu le 25 novembre.**
  - La **Ville** poursuit son engagement dans la lutte contre les violences intrafamiliales en organisant, le **vendredi 29 novembre, différentes actions** : en collaboration avec le CIDFF et la Pause :
    - **Diffusion d'un court métrage** « Fred et Marie » proposée au sein de l'Epide, de la Mission Locale et du lycée Marc Bloch.
    - L'après-midi, une **marche solidaire** partant de la Mairie et rejoignant le marché, sera organisée à partir de 14h00.
    - Sur le **marché**, la tenue d'un stand (initiation à la self-défense, présence du CIDFF, de la Police municipale et informations utiles).



## EMPLOI

### EMPLOI

#### - Chiffre des demandeurs d'emploi :

- Un **très bon chiffre à Val-de-Reuil** : 1350 c'est le nombre de demandeurs d'emploi en septembre 2024
- En mars 2019 ils étaient 1766
- Une **évolution de – 23% sur 5 ans**
- De **-3.1 % sur une année.**
- En comparaison sur la Normandie, cette dernière année, le nombre de chômeurs a augmenté de +1.1%.

#### - Agenda Hub de l'Emploi.

- **19-20-21 novembre 2024 : SEEPH** (Semaine européenne de l'Emploi pour les personnes Handicapés).
  - La 28ème Semaine Européenne du lundi 18 au dimanche 24 novembre 2024.
  - La ville de **Val de Reuil et l'Adapei 27 ont construit avec l'ensemble des partenaires emploi et handicap du territoire une manifestation** composée d'une offre innovante à destination des entreprises de l'Eure.
  - **Pendant 3 jours du 19 au 21 Novembre 2024** nous invitons chacun à se joindre à cette SEEPH 2024 et à contribuer à faire avancer l'emploi des personnes en situation de handicap : **Conférence, vis ma vie, Handicoaching et remise des trophées Handi'versités**
  - **Zoom sur le 21 Novembre** : la matinée se composera de 3 temps forts.
    - Une conférence** : Comment enrichir sa RSE par sa politique handicap ?
    - Table ronde avec les acteurs du territoire** :  
Politique handicap sur le territoire et demain
    - Trophées Handi'versités** :  
5 lauréats et 1 prix « coup de cœur » seront attribués pour récompenser leur implication.

#### - Forum de l'Emploi : Les 24 heures de l'emploi 27 mars 2025.

## JEUNESSE

#### - Structure Info Jeunesse

- Ouverture d'une nouvelle structure au 104 rue Grande, en face de l'entrée de la MJA – les plus anciens passeront à l'ancienne laverie automatique ;
- **Guichet unique de la jeunesse Rolivaloise.**
- Ses grandes missions sont :
  - Accueillir
  - Informer
  - Orienter

- Pour un accueil global, sur mesure, gratuit et anonyme, pour TOUS les Rolivalois de 15 à 25 ans, riche de ses nombreux partenariats.
- **Les dates importantes :**
  - Novembre 2025 : Lancement des dispositifs « passe ton BAFA » et « Permis Citoyen »
- **Ferme des jeunes**
  - Novembre/décembre : Co construction avec les jeunes d'une exposition sur les Droits de l'Enfant à la ferme des jeunesValoriser le Pair à pair avec les enfants des ALSH

## SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

### SPORT

#### Événements passés :

- **Marathon Eure Seine**
  - 20 octobre : Édition record en termes de participants : 3600 coureurs
  - L'année prochaine sera la 20<sup>ème</sup> édition.
- **Accueil de Shirine BOUKLI**
  - Le **26 octobre** : au complexe Léo LAGRANGE, double médaillée olympique, bronze en individuel et or en équipe
  - Organisation : Judo des 2 Rives et son président Eric DELANNOY. Accueil de 18 clubs de judo Eurois et plus de 200 enfants.

#### Événements à venir :

- **Judo Pro league**
  - Le **19 Novembre** : au complexe Léo LAGRANGE
  - 1er combat à partir de 19H : équipes de Normandie contre FLAM 91, entrée gratuite.
- **« Pleine Form' »**
  - **22 novembre** –à partir de 18h à la MJA
  - 40<sup>ème</sup> anniversaire

### CULTURE

- **Arsenal**
  - Vendredi **11 octobre** – **Assemblée générale et Conseil d'administration**
  - Malgré un contexte difficile, l'Arsenal accroît sa fréquentation de 25 %.
  - La saison **2024-2025** maintient les partenariats avec le **Tangram** et le festival **Spring** et en noue de **nouveaux avec le CDN de Rouen**. Une « Semaine de la danse » est prévue en mars

- Les **candidatures pour le remplacement de Dominique Boivin et Jean-Yves Lazennec sont à l'étude**
- Il a été proposé aux deux co-directeurs de devenir membres d'honneur de l'association après leur départ, ce qu'ils ont accepté.
- **Conférence-débat sur la Révolution des Œillets**, animée par Yves Léonard, le vendredi **15 novembre, à 19h, à l'Arsenal**
- Volonté d'ouverture d'un **enseignement optionnel théâtre au lycée Marc-Bloch**
  - Appui fait à Mme la Rectrice.
- **Accueil de Michel Bussi** – conférence suivie d'une séance de dédicaces
  - Jeudi 12 décembre, à 17h, à la médiathèque.

### **VIE ASSOCIATIVE**

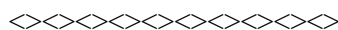
- **Téléthon – vendredi 29 et samedi 30 novembre Défi rolivalois = « Brillathon »** : 3637 boules de Noël aux couleurs du Téléthon pour décorer des sapins sur la place des Chalands (1 boule = 0.50 €).
- **Partenariat avec l'ASCOVAL avec de nombreuses initiatives**, la semaine précédant le Téléthon pour gonfler le compteur des dons
  - Ex. : 1€/coupe de cheveux, la recette des expressos consommés dans la semaine reversée, etc.) + un cabas-thon où il sera possible de gagner, pour 1€, un panier garni dont il s'agira d'évaluer le coût.
- **De nombreuses initiatives des associations le vendredi soir** :
  - **Urne** au cinéma Les Arcades qui diffusera « Louise Violet » et « Here : les plus belles années de notre vie »
  - **Urne** à l'AMAP de Val-de-Reuil, à la piscine avec la contribution du VRN, danse de Not Only Womum, organisation d'une rando-marche (5 Km) par le VRAC, concours de pétanque dans l'écoquartier par l'association Andelle et Noés, concours de tirs ou long match de basket par le DBVR...
- **Le samedi, de 11h à 17h**, décoration des sapins, stands associatifs et village des jeunes sapeurs-pompiers : parcours du petit super pompier, borne à selfie avec tenue incendie...

### **PROGRAMME DES EVENEMENTS**

- **Illuminations de Noel**
  - **Vendredi 29 novembre**
    - Animation musicale, 17h30 à 17h55 et 18h15 à 18h30 =
    - 18h00 = Allumage des candélabres sur l'avenue des Falaises et des structures 3D
- **Marché de Noel** –
  - **Jeudi 12 au dimanche 15 décembre**

## RESSOURCES HUMAINES

- Prises de poste :
  - **Mélissa MOREL**, responsable de la gestion comptable le **26/10**, en remplacement de Cindy CATTELIN
  - **François VANHOVE**, journaliste depuis le **28/10**
  - **Dominique MULLER**, Directeur des affaires scolaires et de la réussite éducative le **04/11**, en remplacement de Gabriel ROJZMAN



### COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

### MARCHES PUBLICS (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décision n° DCM 2024-040 – Marché n°M2023-13 relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur renouvelable urbain à Val-de-Reuil – Avenant n°01 - Transfert**

**Objet de l'avenant :** substitution du co-traitant G2H CONSEILS en incapacité d'assurer les prestations par l'entreprise STRATEGEO CONSEIL

**Incidence financière :** Néant

**Décision n° DCM 2024-043 – Marché n°24 10 relatifs à la fourniture de meubles sur mesures - Attribution**

**Objet du marché :** fourniture de meubles sur mesure du type CORIAN ou équivalent comprenant la livraison et l'installation, pour la cyberbase

**Titulaire :** CREA DIFFUSION sise ZA Le cheval Blanc à SOLOGNE (57420)

**Montant du marché :** 89 955,10 € HT.

**Décision n° DCM 2024-056 – Marché n°M2020-02 relatif à l'insertion professionnelle par l'activité économique dans le cadre de prestations de**

nettoyage manuel des espaces publics extérieurs de la ville – Avenant n° 03

**Objet de l'avenant :** prolongation de 3 mois

**Titulaire :** ODS

**Incidence financière :** 54 394,55 HT soit une augmentation tout avenant cumulé de 10,42 % du montant du marché.

Décision n° DCM 2024-058 – Marché n°M2021-18 relatif à l'aménagement des espaces publics de la Dalle - Lot 02 Génie Civil - Avenant n° 03.

**Objet de l'avenant :** Rectification d'une erreur matérielle figurant initialement dans les quantités au bordereau des prix unitaires

**Titulaire :**

**Incidence financière :** 14 357,29 HT, soit une augmentation de 5,97 % par rapport au montant initial du marché.

**CREATION ET MODIFICATION DE REGIE** (Art. L.2122-22 – 7° - Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décision n°DCM-2024-042** - Modification de la régie principale des recettes – Augmentation de fonds de caisse de 50 €

**CONCESSION FUNERAIRE** (Art. L.2122-22 – 8° - Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décision n°DCM-2024-051 : Délivrance** de la concession n°12 Case n°71 du Colombarium de la commune.

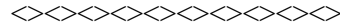
**Décision n°DCM-2024-052 : Renouvellement** de la concession Carré T Emplacement 22 du Colombarium de la commune.

**Décision n°DCM-2024-053 : Délivrance** de la concession n°12 Case n°72 du Colombarium de la commune.

**Décision n°DCM-2024-054 : Délivrance** de la concession de deux places n°R784 et R785 du Colombarium de la commune

**FIXATION DES TARIFS DE LIEUX PUBLICS** (Art. L.2122-22 – 16° - Code Général des Collectivités Territoriales)

**Décision n° DCM 2024-049** – Abroge et remplace la décision n° DCM-2024-026 – Tarifs des prestations d'accueil de jeunes enfants en crèche au 1<sup>er</sup> septembre 2024.



*Avant de poursuivre la séance, M. le Maire souhaite aborder 2 sujets :*

- *Opération Kenvue :*

*L'Agglomération rachète à la société Kenvue, un tiers du domaine de Maigrement. Dans le même temps nous étions engagés dans la vente, à cette société, du parking qui nous appartient et qu'elle utilise depuis longtemps.*

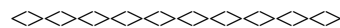
*L'Agglomération, opérateur public, souhaite donc versée une somme importante à un opérateur privé américain pour récupérer une partie de son foncier, afin de maintenir la société Novalix – ce qui est une bonne chose.*

*Cependant, l'Agglomération ne nous a pas prévenu de cette opération, alors qu'au même moment nous étions en négociation pour vendre une partie de notre foncier à ce même opérateur américain. Or, en raison de la 1<sup>ère</sup> opération, il ne souhaite plus donner suite à l'achat.*

*Une délibération sur ce sujet sera proposée au prochain conseil d'Agglomération. La Ville ne votera évidemment pas pour.*

- *Soirée hommage à Jean-Claude Bourbault :*

*Son anniversaire était le 17 février, proposer une captation d'une pièce de théâtre au cinéma ce jour-là serait une bonne idée.*



**Délibération N°01**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après adoption de la décision modificative n°1, a fixé le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 957 554 € dont 36 361 618,99 € en investissement.

Il est proposé, aujourd'hui, d'adopter une décision modificative n°2 afin d'ajuster les montant des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour un montant de – **408 000 €**.

En fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal d'utiliser les recettes complémentaires constatées (533 k€) pour abonder les dépenses de fonctionnement.

<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
011 Charges à caractère générale	62 000	013 Atténuations de charges	92 500
012 Charges de personnel	246 000	73 Impôts et taxes	68 204
65 Autres charges de gestion courante	60 000	74 Dotations et participations	38 051
68 Dotations aux provisions	165 000	78 Reprises sur provisions	325 888
Dépenses de fonctionnement réelles	533 000	Recettes de fonctionnement réelles	524 643
		042 Opération d'ordre entre sections	8 357
Opérations d'ordre	0	Opérations d'ordre	8 357
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>533 000</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>533 000</b>

Les recettes de fonctionnement supplémentaires émanent :

- De remboursement supplémentaires sur les salaires (assurance, indemnités journalière et supplément familial de traitement) pour 92k€,
- De l'attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 111k€ et de l'ajustement des recettes fiscales attendues d'après nos bases définitives 2024 (-43k€),
- Dotations et participations complémentaires pour 38k€,
- De régularisations comptables et reprises sur provisions pour 325k€.

En dépense, des crédits supplémentaires sont prévus pour :

- L'ajustement des dépenses de personnels pour 246k€, nécessaire en raison du remplacement d'agents et de paiement d'heures supplémentaires, notamment dans le cadre de l'organisation des élections et du passage de la flamme,
- Une dotation aux provisions pour 165k€
- L'ajustement des crédits des chapitres 011 (62k€) et 65 (60k€) pour pallier aux dépenses imprévues de fin d'année et équilibrer la section.

En investissement, il est proposé d'annuler les 1 000 000 € d'emprunt qui ne seront pas mobilisés en cette fin d'année.

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Total	Chapitre	Total
10012 Equipements autres batiments	-78	13 Subventions d'investissement	59 000
10021 PNRU2 - Cerfs Volants (GSVH)	-500 000	16 Emprunts et dettes assimilées	-1 000 000
10022 PNRU2 - Léo Lagrange	-76 500		
10025 PNRU2 - Prom, Tilleuls et abords	-200 000		
10026 Centre de loisirs l'Eléphant	5 000		
10033 Equipements sportifs	-25 000		
10035 Equipements autres batiments	68 324		
10038 Percée Musarde liaison Grosse borne	-14 900		
10041 Transformation de la Rotonde en Cyberbase	-226 000		
10042 Amélioration des bâtiments scolaires	19 797		
Dépenses d'investissement réelles			
040 Opération d'ordre entre sections	8 357		
Opérations d'ordre		Opérations d'ordre	
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
<b>-941 000</b>		<b>-941 000</b>	

Les recettes d'investissement supplémentaires émanent de subventions, notamment du projet NEFLE (35k€) et du FIPD (33k€).

En dépenses d'investissement, les crédits de paiement de différentes autorisations de programme sont reportés sur l'année 2025 pour 1 M€, notamment pour le GS Victor Hugo (-500 k€), pour la promenade des tilleuls et ses abords (-200k€) et la réhabilitation de la Rotonde (-226k€).

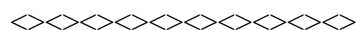
Les recettes nouvelles permettent d'ajuster les crédits des opérations d'équipement des bâtiments communaux et des bâtiments scolaires.

Des opérations d'ordre, sans impact financier, sont prévues pour 8 357€.

L'adoption de cette décision modificative n°2 portera le budget de la Commune pour l'exercice 2024 à 74 549 554 €.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
 Après en avoir délibéré  
 À l'unanimité**

- **ADOPTE** la décision modificative n°2, équilibrée avec les écritures d'ordre à la somme de - **408 000 €**.
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.



*M. le Maire souhaite faire un aparté au sujet du taux d'absentéisme des fonctionnaires. Celui-ci s'élève à 10% au niveau national, alors qu'il est inférieur à 6% à Val-de-Reuil.*



## Délibération N°02

### GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE A JOUR ET CLOTURE

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet de clôturer les autorisations de programme terminées et le réajustement des autorisations de programme en cours pour un montant de **35 604,11 €**.

Il est proposé de clôturer les programmes suivants :

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)		
			Pour mémoire AP votée y compris ajustements	ajustement DM2	Total cumulé (y compris 2024)
2017	10012	PROJETS ET EQUIP CULTURELS	1 651 950,00	- 78,43	1 651 871,57
2021	10036	PISTE D'ATHLETISME	2 616 053,92	- 29 317,46	2 586 736,46

Il est également proposé le réajustement de l'autorisation de programme 10041 – Transformation de la Rotonde en Cyberbase (+ 65000€) et l'actualisation du calendrier des crédits de paiement telle que présentée en annexe.

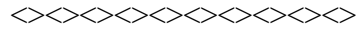
#### Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2/7/2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** la clôture des autorisations de programme 10012 et

10036 et le réajustement des autorisations programmes présentés dans le tableau joint en annexe



### Délibération N°03

#### CRÉANCES IRRECOUVRABLES – EFFACEMENT DE CRÉANCES 2024

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

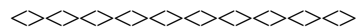
Le comptable public a transmis plusieurs ordonnances de justice et sollicite une délibération pour constater l'effacement des dettes de plusieurs redevables pour un montant total de 5 516,28 €.

L'effacement de la dette ou créance éteinte, prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Ce montant correspond à des dettes pour trois sociétés ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour 4 432,23€ et d'un particulier ayant bénéficié d'un effacement de dette suite à une procédure de surendettement pour 1 084 ,05€.

#### Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **VU** les effacements de dettes prononcées par décisions de justice ;
- **CONSTATE** l'effacement des dettes pour un montant total de 5 516,28 € dont le détail sera joint en annexe à la délibération ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2024 au compte 6542 créances éteintes, chapitre 65.



### Délibération N°04

#### CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

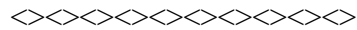
Le comptable public a transmis une liste de créances pour laquelle il demande au Conseil Municipal de constater le caractère irrécouvrable et de prononcer leur admission en non-valeur pour un montant de **9 072,95€**.

Les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes, ...). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Ces demandes d'admissions en non valeurs concernent des titres de recette émis entre 2013 et 2017, principalement pour des produits scolaires et périscolaires.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **CONSTATE** l'admission en non-valeur de créances pour un montant total de **9 072,95 €** dont le détail sera joint en annexe à la délibération ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2024 au compte 6541, créances admises en non-valeur, chapitre 65.



#### **Délibération N°05**

#### **JUMELAGE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE DANTHIADY EN FRANCE**

Mme Catherine Bataille expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil a entrepris, depuis de nombreuses années, des échanges inscrits dans le cadre de la coopération décentralisée avec le village de Danthiady, au Sénégal.

Le soutien que la Ville apporte se matérialise par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de 2 000 €, octroyée à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France (ARDF).

Il se manifeste également par l'engagement de la Ville de soutenir à hauteur de 23 012 €, répartis en trois tiers (7 671 €), sur les exercices budgétaires 2022, 2023 et 2024, un projet mené par l'ARDF à Danthiady, pour accompagner la rationalisation de la gestion des déchets dans un but sanitaire et environnemental.

Grâce au soutien financier de Val-de-Reuil, ce projet, dont le coût global est estimé à 115 062 €, a fait l'objet d'un financement complémentaire d'un montant de 38 350 € de la part du « *dispositif conjoint de coopération entre le Sénégal et la France* », obtenu en août 2024.

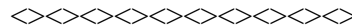
Dans ce cadre, la Ville a perçu 13 422 € qu'elle s'engage à verser à l'ARDF, pour financer les dépenses liées à la formation et à la sensibilisation des populations à l'hygiène, à la gestion des déchets et au compostage. Les versements interviendront en fonction de l'état d'avancement du projet et des dépenses engagées.

Afin de soutenir l'ARDF conformément aux engagements pris, il est proposé de fixer à 9 671 € le montant de la subvention, pour l'année 2024,

soit 2 000 € de fonctionnement annuel auxquels s'ajoutent 7 671 € pour le projet de gestion des déchets mené dans ce village sénégalais.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** le versement à l'Association des Ressortissants de Danthiady du financement de 13 422 € perçu dans le cadre du Dispositif conjoint de coopération entre le Sénégal et la France en fonction de l'état d'avancement du projet, sur présentation des justificatifs nécessaires,
- **AUTORISE** le versement à l'Association des Ressortissants de Danthiady en France d'une subvention de 9 671 € pour l'année 2024, correspondant à la somme de la subvention annuelle et au versement du dernier tiers de l'engagement de la Ville pour l'aboutissement du projet de gestion des déchets.



**Délibération : N°**

**JUMELAGE – VERSEMENT DU RELIQUAT DE SUBVENTION  
POUR LE COMITE DES JUMELAGES ROLIVALOIS**

M. Ayoub Sabiri expose au Conseil municipal :

Lors des précédentes séances du Conseil municipal, le Comité des Jumelages Rolivalois a fait l'objet d'attributions partielles de la subvention municipale.

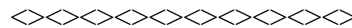
Pour clore ces versements et parvenir à la somme globale, il est proposé d'octroyer un complément de subvention de 6 000 € au Comité des Jumelages Rolivalois. Grâce à cette somme, le Comité des Jumelages soutient les échanges scolaires entre les établissements de Val-de-Reuil et des villes jumelles. Il contribue matériellement et financièrement à l'organisation des séjours, par exemple lors de la venue des sportifs à l'occasion du Marathon Seine-Eure. Il travaille, en outre, à l'échange sportif, prévu les 7 et 8 juin 2025, autour d'un tournoi de football, à une rencontre de chorales avec Workington, à des échanges entre les Retraités du Val et Sztum, à la mise en place d'un camp d'été européen rassemblant, à Val-de-Reuil, des adolescents venus des villes jumelles, en juillet prochain.

Ces actions répondent aux ambitions que la Ville et l'association partagent. Pour permettre au Comité des Jumelages Rolivalois d'assumer l'ensemble de ces missions, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention de 6 000 €, en complément de la subvention d'un même montant accordée en juin et d'une subvention de 1000 € attribuée en septembre.

*Mme Jeanne Pouhé et Mme Catherine Bataille, membres du bureau du Comité des Jumelages Rolivalois, ne prennent pas part au vote.*

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité**

- **ATTRIBUE** à l'association Comité des Jumelages Rolivalois une subvention de 6000 €.



### **Délibération N°07**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE VAL-DE-REUIL « ASCOVAL » POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL 2024**

M. Nabil Ghouil expose au Conseil municipal :

La **13<sup>ème</sup> édition** du Marché de Noël organisé par l'ASCOVAL se tiendra **du jeudi 12 décembre au dimanche 15 décembre 2024**, sous la galerie couverte et la halle centrale de la place des 4 Saisons.

Cette année, le village de Noël s'agrandit et réunira **40 exposants** (soit 10 exposants supplémentaires), dans des chalets et tentes chaleureusement décorés pour l'occasion, **autour du sapin géant** installé au centre du village.

On y retrouvera **des idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année ainsi que des douceurs salées et sucrées.**

Durant ces quatre jours, des animations festives et gratuites seront proposées aux visiteurs : **caricaturiste, contes et chants de Noël, concert symphonique, balades à poneys et à calèche, jeux géants en bois.**

**Une luge à 3 pistes** sera installée ainsi **qu'un manège, une piste de curling et un studio pour les photos avec le Père Noël.** Une boîte aux lettres accueillera les lettres au Père Noël.

**La soirée de lancement sera organisée jeudi 12 décembre**, dans une ambiance conviviale, en présence des exposants.

Elle sera suivie **d'une soirée dansante, le samedi**, autour d'un repas traditionnel.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 38 900€. Une demande de subvention de 16 000€ a été adressée à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Compte tenu de l'intérêt que représente le Marché de Noël pour l'animation de la Ville en cette période de fêtes, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association ASCOVAL, une subvention de

14 500€ comme lors des éditions précédentes. L'association participera sur ses fonds propres à hauteur de 8 000€.

La Ville prendra à sa charge la location des chalets et des tentes, le grand sapin, les frais de sécurité et de gardiennage, les frais de communication.

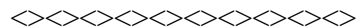
**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **VERSE** une subvention d'un montant de 14 500€ au bénéfice de l'ASCOVAL pour l'organisation du marché de Noël

*Mme Altuntas demande la parole :*

*« La demande de subvention de 16 000 euros adressée à l'Agglomération a-t-elle déjà été acceptée ?*

*Mme Benamara répond que cette demande sera votée lors du Bureau communautaire du 6 décembre 2024. Celle-ci fait partie des demandes habituelles faites dans le cadre du soutien à l'attractivité commerciale.*



#### **Délibération N°08**

#### **SPORTS – COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DE L'EUROPE (CDA27), MEETING D'ATHLETISME, SUBVENTION ET AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION**

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

La 9<sup>ème</sup> édition du Meeting d'athlétisme de l'Europe aura lieu le dimanche 2 février 2025, à partir de 16 heures, et fera vibrer le stade couvert Jesse-Owens.

Au terme de 8 éditions, ce meeting, organisé par le Comité départemental d'athlétisme (CDA27), s'est hissé au **3<sup>ème</sup> rang des meetings indoor français** et demeure dans le **top 10 des meetings à travers le monde**.

Pour 2025, à la faveur **d'une piste et un éclairage rénovés**, les organisateurs espèrent une optimisation des performances des athlètes, qui permettraient, potentiellement, d'améliorer encore le classement français et mondial du Meeting.

A l'heure d'examiner cette délibération, la liste des athlètes présents n'est pas encore connue. En revanche, la liste des 12 épreuves élite au programme de la manifestation est arrêtée. Aux côtés des épreuves habituelles, le CDA27 inscrit **une épreuve de 3000 m. marche féminine**, en écho aux performances enregistrées par nos athlètes locales. Il a également souhaité programmer **une épreuve handisport ou de sport adapté**, conformément au souhait de la municipalité, exprimé par l'adoption d'une délibération en Conseil municipal, en septembre 2024. Le CDA27 précisera, dans les semaines à venir, quelle sera cette épreuve.

Cette année encore, la Ville est positionnée comme un partenaire de premier plan avec la mise à disposition de ses équipements, des personnels municipaux et la prise en charge d'un certain nombre de prestations correspondant à **un concours financier indirect de 20 000 €**. Les organisateurs sollicitent également l'octroi d'une subvention directe. Auprès de la Ville et du Conseil régional de Normandie, les organisateurs demandent une contribution doublée par rapport aux éditions précédentes – 20 000 € au lieu de 10 000 € en ce qui concerne la Ville, 40 000 € au lieu de 20 000 € en ce qui concerne la Région – tandis que les contributions sollicitées auprès du Conseil départemental de l'Eure et auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure seraient inchangées (respectivement 70 000 € et 40 000 €). Au regard des incertitudes qui pèsent sur les finances des collectivités locales et de l'accompagnement régulier de la Ville en faveur du CDA27, il est proposé de reconduire **la subvention octroyée par la Ville lors des éditions précédentes, soit 10 000 €**.

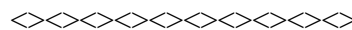
Dans ce cadre, une convention sera conclue avec le CDA27 afin de préciser les engagements de chacune des parties, notamment pour définir les prestations prises en charge par la Ville mais également en termes d'affichage et de valorisation de la Ville.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **ATTRIBUE** une subvention directe de 10 000 € au Comité Départemental d'Athlétisme de l'Eure,
- **INSCRIT** les crédits au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte afférant.



### **Délibération N°09**

#### **SPORT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – JUDO DES 2RIV – ACCUEIL DE SHIRINE BOUKLI**

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal :

Le samedi 26 octobre dernier, grâce au dynamisme et au volontarisme des dirigeants du Judo des 2RIV, Val-de-Reuil a eu l'honneur d'accueillir la première médaillée de l'ensemble de la délégation française de Paris 2024, **Shirine Boukli**.

La Judoka a fait briller la France devant le monde entier, le 27 juillet dernier, en remportant **une médaille de bronze** dans sa catégorie des - 48 kg lors des Jeux Olympiques Paris 2024. Elle a réitéré l'exploit en décrochant l'or par équipe, quelques jours plus tard.

Conviée par notre club local ce 26 octobre, Val-de-Reuil a eu l'honneur d'accueillir Shirine Boukli, au sein du complexe sportif Léo-Lagrange. Elle a partagé son expérience de championne avec les judokas locaux au cours d'entraînements et de démonstrations, programmés au cours de la journée. L'événement a également été marqué par une cérémonie ouverte à tous permettant au public présent d'approcher et d'échanger avec la championne, après que le Judo des 2RIV s'est vu remettre des labels.

Même si les dirigeants du Judo des 2RIV considèrent que c'est grâce aux moyens techniques et logistiques que la Ville met à leur disposition qu'ils ont pu obtenir ces labels, il n'en reste pas moins que le club figure parmi les plus déterminés et les plus innovants, pour accueillir toujours plus de pratiquants, pour organiser, ici-même, des stages des équipes de France jeunes, pour défendre l'organisation de rencontres sportives de qualité, à l'image de la Judo Pro League dont le 1<sup>er</sup> tour avait été organisée au complexe Léo-Lagrange l'année passée.

Au regard du succès qu'avait spécifiquement connue la manifestation à Val-de-Reuil, les dirigeants de la Ligue de Judo de Normandie ont choisi de revenir à Val-de-Reuil en 2024, **ce mardi 19 novembre**, cette fois-ci, pour **une épreuve du 4<sup>ème</sup> tour**.

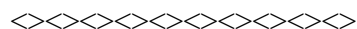
Compte tenu de la contribution du Judo des 2RIV au rayonnement de Val-de-Reuil, tenant compte du montant de la subvention municipale annuelle (2500 €) et du coût d'accueil de Shirine Boukli (3000 €), supporté par le club, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € au club afin de l'aider à faire face à cette dépense.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Judo des 2RIV



### **Délibération N°10**

#### **CREATION D'UNE BOURSE DE SOUTIEN AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU – CONVENTION-TYPE**

M. le Maire expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil est résolument engagée dans une politique de promotion du sport sous toutes ses formes et pour tous les publics, notamment pour les jeunes. L'objectif est de donner le goût du sport et d'inciter à pratiquer en club, dans un cadre structuré bénéficiant d'installations de qualité et d'un encadrement qualifié.

La Ville apporte ainsi un soutien financier important aux associations sportives, accompagne leurs dirigeants et bénévoles dans leur quotidien



autant que pour l'organisation de manifestations sportives qui rythment de façon dense le calendrier rolivalois.

Ce dynamisme permet à nos associations d'accueillir, au sein de leurs effectifs, des sportifs performants et prometteurs dont certains se distinguent par d'excellents résultats. **Dans la mesure où le sport de haut niveau est un maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous, par son exemplarité et sa capacité d'incitation auprès des jeunes, la Ville a décidé de renforcer son action en créant une bourse d'accompagnement pour les sportifs de haut niveau.**

Alors que les Jeux de Paris 2024 ont laissé un souvenir fort et dans la perspective des Jeux de 2028 à Los Angeles, cette bourse individuelle permet de soutenir les sportifs de haut niveau dans leur préparation. Elle s'adresse aux sportifs figurant sur les listes du ministère des sports, licenciés depuis au moins deux saisons consécutives dans un club rolivalois, pratiquant une discipline, en amateur, inscrite au programme des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et de Los Angeles 2028.

Le dispositif mis en place **ne concerne pas les sportifs ayant un statut professionnel ou semi-professionnel.**

Les prétendants à cette aide doivent justifier qu'ils sont majeurs, étudiants ou salariés, le cas échéant, justifier de revenus inférieurs à 20.000 € nets annuels.

Pour y prétendre, les sportifs de haut niveau doivent en faire la demande officiellement, par courrier, auprès de M. le Maire et fournir les preuves de leur inscription sur les listes ministérielles, de leur adhésion à un club sportif rolivalois et un RIB à leur nom. Les prétendants s'engagent à signer et à respecter les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour le soutien à un sportif de haut niveau qui figure en annexe.

**Il est précisé que le montant de la bourse de soutien ne peut pas excéder 3.000 € par saison pour un athlète**, que son versement, le cas échéant, intervient en une fois, au début de la saison sportive, qu'il peut être modulé en fonction des performances du sportif, de sa situation et des partenariats privés que la Ville aura pu obtenir au titre de l'athlète.

Les demandes sont examinées par un collègue d'élus qui statuera sur l'octroi de la bourse et son montant. Il est proposé de fixer à 5 le nombre de membres de ce collège et de désigner les élus suivants pour le composer :

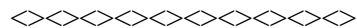
- M. le Maire,
- Mme Rachida Dordain, adjointe chargée des sports
- M. Daniel Gassa, conseiller municipal en charge du sport de haut-niveau
- M. Benoît Balut, adjoint au maire chargé de la vie associative
- Mme Béatrice Deboissy, conseillère municipale chargée de l'égalité hommes-femmes et de la réussite éducative.

Ce collège d'élus informera le Conseil municipal des sportifs aidés dans ce cadre.

Il est précisé que toute demande ne vaut pas acceptation et n'est pas automatiquement reconductible.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **APPROUVE** la création d'une Bourse de soutien aux sportifs de haut niveau dans les conditions précisées dans cette délibération,
- **VALIDE** les termes de la convention-type qui figure en annexe de cette délibération,
- **SOUSCRIT** à la création et la composition du collège d'élus chargé d'examiner les demandes,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les titulaires de cette bourse.



### **Délibération N°11**

#### **FONCTIONNEMENT DES « PROJETS SPÉCIFIQUES » DES ECOLES AVEC LES ASSOCIATIONS DE COOPERATIVE SCOLAIRE DU 1<sup>er</sup> DEGRE**

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal,

La Ville accompagne les projets pédagogiques des écoles en facilitant notamment la mise en place de **projets spécifiques** par un soutien financier.

**Les projets spécifiques concernent des sorties scolaires, des interventions de prestataires, des licences ou des locations.**

Ces projets sont présentés et soumis à validation auprès l'Inspection de l'Education Nationale qui valide le contenu et la pertinence pédagogique de l'action.

La ville accorde son **soutien financier** selon les critères suivants :

- Rapport coût/nombre d'élèves ou nombre de séances
- Montant total des projets de l'école sollicité
- Equité et équilibre sur l'ensemble des écoles

Les écoles participent financièrement par le biais de leur coopérative scolaire à **hauteur de 10% minimum.**

Si toutefois, la ville est amenée à payer la totalité des factures du projet, un titre de recette sera émis en fin d'année scolaire pour permettre à la coopérative de rembourser sa participation financière.

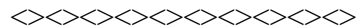
Thématique des projets spécifiques des écoles

	<b>Reste à charge ville</b>
1. Victor Hugo - Cocottes et jardin	2 200.00€
2. Léon Blum élémentaire - Cinéma de Noël	540.00€
3. Léon Blum maternelle - L'école au cinéma	309.00€
4. Coluche maternelle – Savoir rouler	1 000.00€
5. Pivolle maternelle - Savoir rouler	1 900.73€
6. Pivolle élémentaire – Patinage sur glace	900.00€
7. Louise Michel élémentaire – Sortie nature	1 050.00€

Coût Total du soutien aux projets spécifiques 2025 : ..... 7 900.00€

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à valider le financement des projets spécifiques.
- **APPROUVE** le titrage de recette de la part de cofinancement des coopératives scolaires le cas échéant.



**Délibération N°12**

**CLASSES DE DÉCOUVERTE 2025**

Mme catherine Duvallet expose au conseil municipal,

Dans le cadre de son soutien aux projets des écoles, la Ville de Val-de-Reuil finance depuis de nombreuses années la mise en place de classes découvertes et de séjours spécifiques encadrés par des enseignants, avec parfois le soutien de personnels de la Ville (animateurs ou d'ATSEM). A noter, l'arrêt de subvention départementale.

Ces séjours permettent aux enseignants de développer leur pédagogie et de renforcer les apprentissages des élèves dans un contexte différent de l'école.

Ces classes découvertes sont mises en place dans des structures adaptées et habilitées, elles développent des projets et des thématiques ciblées.

**Pour l'année 2025, il est proposé de financer 7 séjours classes découvertes qui concernent 12 classes dans 4 écoles, pour un total de**

**197 élèves qui bénéficieront de ces séjours éducatifs, leur créant des souvenirs qu'ils conserveront toute leur vie.**

Les écoles concernées sont :

- Léon Blum (2 classes dont 1 classe neige)
- Le Pivollet (1 classe)
- Jean Moulin (4 classes)
- Les Dominos (5 classes)

**Budget du projet :**

- **Cout total : 81 168.60 €** (séjours + transport)
- Estimation de la participation des familles (basée sur le quotient 2) : 9 824.00 €
- **Reste à charge pour la Ville : 71 344.60 €**

Pour rappel, pour l'année 2024, le montant du budget classes de découverte était estimé à **85 698.25 €**

**Les répartitions thématiques de ces séjours**

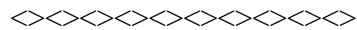
- **Léon Blum élémentaire** : Classe neige en milieu montagnard à Contamines-Montjoie - du 13 au 17/01/2025 - 1 classe de CE2/CM1de (25 élèves)
- **Léon Blum élémentaire** : Séjour Normandie à Jumièges - du 24 au 28/03/2025 - 1 classe de CM2 (28 élèves)
- **Le Pivollet élémentaire** Séjour Normandie au Centre Les Tamaris à Asnelles sur le thème Seconde guerre et char à voile classe de CM1-CM2 (19 élèves)
- **Jean Moulin maternelle** : Séjour Normandie à Ménilles au Château du Ménilles - du 05 au 07/05/2025 - 2 classes PS/MS (40 élèves)
- **Jean Moulin élémentaire** : Séjour Normandie à Portbail - du 12 au 16/05/2025- 2 classes CP (28 élèves)
- **Les Dominos maternelle** : Séjour Normandie au Centre de Collignon à Cherbourg-en-Cotentin – 3 classes de GS (29 élèves)
- **Les Dominos élémentaire** : Séjour patrimoine à La source à Breteuil - du 19 au 23/05/2025 - 2 classes de CE1 (28 élèves)

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **APPROUVE** les modalités d'organisation **des 7 séjours de classe découverte pour 12 classes pour l'année 2025**

- **APPROUVE** le budget prévisionnel des classes de découverte qui s'élève globalement à **71 344.60 € pour l'année 2025**



### **Délibération N°13**

## **OUVERTURES EXCEPTIONNELLES DES COMMERCES LE DIMANCHE – AUTORISATIONS 2025**

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal :

La dérogation au principe du repos dominical doit faire l'objet d'une décision du Maire après avis du Conseil Municipal.

Ainsi, après consultation des représentants des commerçants rolivalois, il est proposé d'autoriser l'ouverture exceptionnelle des commerces les dimanches suivants pour l'année 2025 :

### **Pour l'ensemble des commerces de détail (12 dimanches) :**

- Dimanche 05 janvier 2025
- Dimanche 13 janvier 2025
- Dimanche 06 avril 2025
- Dimanche 22 juin 2025
- Dimanche 06 juillet 2025
- Dimanche 07 septembre 2025
- Dimanche 05 octobre 2025
- Dimanche 30 novembre 2025
- Dimanche 07 décembre 2025
- Dimanche 14 décembre 2025
- Dimanche 21 décembre 2025
- Dimanche 28 décembre 2025

### **Pour les concessionnaires automobiles (5 dimanches) :**

- Dimanche 19 janvier 2025
- Dimanche 16 mars 2025
- Dimanche 15 juin 2025
- Dimanche 14 septembre 2025
- Dimanche 12 octobre 2025

Ces dates correspondent à celles des principales manifestations organisées sur la Ville (fête de la Ville et puces motos) ainsi qu'aux dimanches précédant les fêtes de fin d'année.

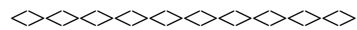
### **Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,**

- **Vu** le Code du Travail et notamment son article L. 3132-26 ;
- **Vu** la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la Croissance, l'Activité et l'Egalité des Chances Economiques ;

- **Considérant** qu'ont été sollicités, quant à la désignation des dimanches lors desquels il sera permis aux commerces de détail et aux concessions automobiles de déroger au principe du repos dominical au titre de l'année 2024, l'organe délibérant de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont la commune est membre, comme les organisations syndicales et professionnelles représentatives des secteurs concernés,

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **APPROUVE** l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail et des concessionnaires automobiles de Val-de-Reuil les dimanches tels que définis ci-avant.



#### **Délibération N°14**

#### **FONCIER – AGRANDISSEMENT DU LECLERC DRIVE –VENTE D'UN TERRAIN – APPROBATION.**

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Le Centre E. Leclerc de Louviers a ouvert en mai 2009 un magasin de type drive (en voiture) sur un terrain racheté à la société Automatech situé entre l'avenue des Falaises et la rue Sainte Marguerite. Implanté sur un emplacement idéal, à proximité des principaux axes de circulation et au cœur des zones d'activités de la ville, il s'agit d'un des plus gros drives de France. Il comptabilise 80 emplois permanents et offre la possibilité à de nombreux jeunes de la ville de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

Suite aux confinements du COVID 19, la clientèle s'est encore élargie et l'établissement arrive désormais à saturation sur certains créneaux. Pour y remédier, la société dénommée LES PRES D'INCARVILLE souhaiterait racheter à la ville un terrain en partie boisé situé le long de l'avenue des Falaises et de la bretelle de sortie de la RD 6015. Cette emprise enclavée de 21 861m<sup>2</sup> permettrait d'agrandir les locaux et de doubler le nombre de pistes pour mieux accueillir les clients. La société a indiqué son souhait de maintenir au maximum les arbres existants et d'en replanter pour assurer une bonne intégration paysagère à la fois des aménagements et des bâtiments.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de céder un terrain de 21 861m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées CX 15 à 19. La vente se fera à un coût unitaire de 37,5€/m<sup>2</sup> HT, soit un montant global de 819 787,5€ HT.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**

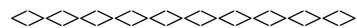
### À l'unanimité

- **AUTORISE** la signature d'une promesse de vente au bénéfice de la société dénommée LES PRES D'INCARVILLE, avec faculté de substitution au profit de toute société contrôlée majoritairement par Monsieur Jérôme MARTIN, directement ou indirectement, portant sur les parcelles d'un terrain de 21 861m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées CX 15 à 19, pour un montant total de 819 787,5€ HT;
- **AUTORISE** la vente au bénéfice de la société dénommée LES PRES D'INCARVILLE, avec faculté de substitution au profit de toute société contrôlée majoritairement par Monsieur Jérôme MARTIN, directement ou indirectement, portant sur les parcelles d'un terrain de 21 861m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées CX 15 à 19, pour un montant total de 819 787,5€;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

*Mme Dordain prend la parole :*

*« L'extension de Leclerc drive va-t-elle engendrer des embauches ? »*

*M. le Maire répond affirmativement et ajoute que le principe du drive profite aux salariés des parcs d'activités qui prennent leurs courses en sortant du travail..*



### Délibération N°15

#### **FONCIER – PARKING DE LA GARE – CONSTRUCTION DE BUREAUX ET D'UNE BRASSERIE – VENTE D'UN TERRAIN – APPROBATION.**

M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

La Société Havraise d'Aménagement (SHEMA) a livré, en début d'année, le premier des trois immeubles de bureaux prévus en bordure du parking de la gare. Si de nombreuses entreprises s'intéressent aux locaux, l'absence d'un point de restauration à proximité constitue un frein à la commercialisation. L'investisseur qui souhaitait construire une résidence appart hôtel et une brasserie a finalement renoncé à son projet

La société PROJIMMO, qui construit plusieurs immeubles de logements sur la ville, a manifesté son intention de racheter ce terrain pour y implanter son siège social. Elle propose de construire deux cases commerciales en rez-de-chaussée afin de répondre aux besoins des employés du pôle tertiaire de la gare et constituer une escale à la fois pour les promeneurs empruntant la voie verte et pour les usagers de la gare.

Pour permettre ce projet, il est nécessaire de vendre un terrain communal de 3861m<sup>2</sup> environ situé entre la voie des Berges et les bords de l'Eure (lot C sur le plan de division annexé à la présente). Afin de réaliser un

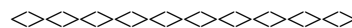
aménagement très fin entre la terrasse du futur restaurant et la passerelle, la surface de la partie inconstructible du terrain pourra être ajustée au moment de la signature de l'acte définitif de vente. Il est proposé de vendre la partie constructible (800m<sup>2</sup>) pour un prix unitaire de 40€/m<sup>2</sup> HT et la partie inconstructible (3061m<sup>2</sup> environ) à 5€/m<sup>2</sup> HT, soit un montant total de 47 305€ HT. Il est précisé que les parcelles seront vendues non viabilisées.

Il est rappelé :

- que le chemin de « Landemarre » visé sur le plan de division a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement du domaine public suivant délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2012 et que le terrain correspondant n'a jamais été classé expressément ou de fait depuis dans le domaine public
- que le surplus des parcelles vendues n'a jamais été classé expressément ou de fait dans le domaine public.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** la signature d'une promesse de vente au bénéfice de la société PROJIMMO, ou toute société contrôlée, directement ou indirectement, majoritairement par Monsieur Sena DELIKAYA, pour le lot C du plan de division ci-annexé, constitué des parcelles BX 145p et 148p, d'une surface de 3861m<sup>2</sup> environ, pour un montant total de 47 305€ HT environ ;
- **AUTORISE** la vente au bénéfice de la société PROJIMMO, contrôlée, directement ou indirectement, majoritairement par Monsieur Sena DELIKAYA, du lot C du plan de division ci-annexé, constitué des parcelles BX 145p et 148p, d'une surface de 3861m<sup>2</sup> environ, pour un montant total de 47 305€ HT environ ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.



**Délibération N°16**

**FONCIER – MODERNISATION DU DATA CENTER DE LA VOIE  
MARMAILLE – CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA MISE  
EN PLACE D'UNE LIGNE HAUTE TENSION – AUTORISATION**

M. Jacques Lecerf expose au Conseil Municipal,



La Banque Nationale de Paris (BNP) a longtemps été propriétaire d'un ensemble de bâtiments, situés voie Marmaille, qui servaient de centre de traitement des impayés.

Ce complexe immobilier, composé de nombreuses salles informatiques et de serveurs, a été racheté en 2021 par le promoteur ALTAREA COGEDIM afin d'y installer un data center à destination des entreprises. Cet équipement va renforcer le rôle majeur joué par la Ville dans le domaine du numérique après les installations d'ORANGE, d'EDF et d'ALTITUDE INFRA.

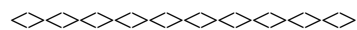
NATION DATA CENTER a lancé d'importants travaux pour rendre le bâtiment plus efficace et limiter son impact environnemental. Le rafraîchissement sera assuré à la fois par une ventilation naturelle (free cooling) et par de la géothermie. Une étude a également été lancée, avec l'appui de l'ANRU, de l'ADEME et 3F NORMANVIE pour que l'énergie fatale produite par les serveurs serve à chauffer les logements du bailleur par le biais d'un réseau de chaleur.

Les besoins électriques du data center ne seront pas intégralement couverts par ces dispositifs. Il est donc nécessaire de tirer une nouvelle ligne Haute tension depuis le poste électrique situé au nord de la Ville. Le tracé empruntera la chaussée de la Voie Blanche, la route des Sablons et la partie sud de la chaussée de Léry. Ces axes seront rénovés en grande partie dans le cadre du Nouveau Plan de Rénovation urbaine (NPRU) entre 2025 et 2026.

Une servitude de passage doit être signée avec la société topo-études pour permettre la réalisation de ces travaux.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :**  
**Après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité**

- **AUTORISE** la signature de la convention de servitude ;



### **Délibération N°17**

#### **RENOUVELLEMENT URBAIN – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONFIEE A 3F NORMANVIE POUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU QUARTIER DU MAIL**

Mme Fadilla Benamara expose au Conseil municipal,

Après une opération de démolition livrée en juin 2023, le bailleur 3F Normanvie s'apprête à reconstruire le quartier du Mail. Il y proposera 139 logements : 40 logements collectifs PLS le long de l'avenue des Falaises, 40 logements collectifs PLI le long de la voie Fantastique pour border le

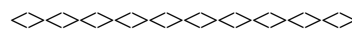
nouveau Jardin des Animaux Fantastiques et 39 pavillons en accessions sociales à la propriété en cœur d'îlot. Le quartier sera traversé par une voie verte permettant de relier le Jardin des Animaux Fantastiques aux berges de l'Eure.

La Ville de Val-de-Reuil, compétente sur ses voiries et sur ses espaces verts, est subventionnée par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain et la Région Normandie pour la réalisation des rues et espaces publics qui desserviront ce nouveau quartier. Toutefois, et pour assurer la cohérence du chantier à venir, la Ville propose de transférer sa maîtrise d'ouvrage au bailleur 3F Normanvie. Le bailleur et la Ville établissent ainsi un partenariat qui permettra de sélectionner ensemble, et par concours, une maîtrise d'œuvre, architecte et paysagiste, en charge de l'ensemble de l'aménagement et de la mise en œuvre du chantier. Le bailleur et la Ville restent respectivement en charge des dépenses qui relèvent de leurs compétences.

Un premier modèle de convention a été présenté au Conseil Municipal du 15 juin 2024 qui a autorisé le Maire à la signer. Désignant la parcelle du projet, la convention ne mentionnait que la parcelle BZ 0055 d'une surface de 25 392m<sup>2</sup>, il faut également y ajouter la parcelle BZ 0056, d'une surface de 3m<sup>2</sup>, également propriété de 3F Normanvie et concernée par ce programme.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage confiée par la Ville à 3F Normanvie pour l'aménagement des voiries et espaces verts du quartier du Mail et ses éventuels avenants.



### **Délibération N°18**

#### **DÉCONSTRUCTION DE L'ANCIEN GYMNASSE LEO LAGRANGE – VENTE ET RACHAT DU TERRAIN A L'EPF NORMANDIE**

M. le Maire expose au Conseil municipal

Dans le cadre de son projet de renouvellement urbain, la Ville de Val-de-Reuil a construit un nouveau complexe sportif afin de remplacer l'ancien gymnase Léo Lagrange dont l'état de vétusté avancé ne permettait plus de répondre aux besoins des associations sportives de la commune. La nouvelle halle sportive a été livrée et inaugurée en présence de M. Olivier KLEIN, alors Président de l'ANRU et de l'ancien basketteur Tony PARKER le 20 mai 2022.

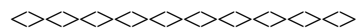
Compte tenu de la fréquentation du nouveau complexe Léo Lagrange, en particulier lors des événements sportifs, la Ville souhaite libérer l'emprise foncière de l'ancien gymnase pour y aménager un parking végétalisé de 70 places. Les travaux sont prévus en 2025 dès que le foncier aura pu être racheté à l'EPF Normandie.

La commune a sollicité le concours de l'EPF Normandie et du dispositif Fonds Friche financé par la Région Normandie pour procéder à la démolition de l'ancien gymnase Léo Lagrange. Après une première phase d'étude, qui a déjà fait l'objet d'une convention, il sera mis en place une Convention Unique d'Intervention pour regrouper les engagements relatifs aux études, aux travaux et à la cession du foncier. La signature de cette nouvelle convention rendra caduque les conventions précédentes.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire non seulement de céder l'assiette de l'ancien gymnase à l'Établissement Public Foncier de Normandie qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération de démolition, mais aussi de s'engager au rachat de la parcelle dans un délai maximum de 5 ans.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** la vente au bénéfice de l'Établissement Public Foncier de Normandie de la parcelle BZ 111 à l'euro symbolique, pour permettre la déconstruction de l'ancien gymnase,
- **S'ENGAGE** au rachat de la parcelle BZ 111 dans un délai de 5 ans, après la démolition du bâtiment
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention unique d'intervention ou toute autre convention se rapportant à la démolition des bâtiments, à la vente ou au rachat du foncier ainsi que tout avenant afférent à ces actes.



### **Délibération N°19**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »**

##### **Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :**

Le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) est une initiative nationale qui vise à reconnaître des collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixe l'objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». Afin d'atteindre cet objectif, le Plan Biodiversité publié en juillet 2018 vise à

accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). TEN est une action territorialisée du Plan Biodiversité. Elle constitue le volet « collectivités locales » de la SNB et des Stratégies Régionales de la Biodiversité (SRB) déclinées localement par les régions.

L'objectif du dispositif TEN est de faire émerger, reconnaître et accompagner des projets en faveur de la biodiversité portés par des collectivités.

En 2021, la Ville de Val de Reuil avait obtenu sa première labellisation TEN grâce à un plan d'actions ambitieux pour la préservation de la biodiversité en ville et notamment le programme de sciences participative « Explorateur de mon Quartier », ou encore les actions en faveur de la préservation des hérissons en ville.

**Tous les 3 ans**, la demande de label doit être reconduite, sur la base d'un nouveau plan d'actions en faveur de la biodiversité.

L'équipe municipale de Val de Reuil étant engagée dans un programme d'actions exemplaires pour la transition écologique de la ville, afin de protéger le cadre de vie des roivalois tout en préservant la planète, il est proposé de renouveler **la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature »**. Ce plan d'actions sur 3 ans aura comme objectif prioritaire **la place de l'Arbre en Ville, à travers l'élaboration d'un « Plan Canopée », en faveur de la biodiversité** et intégré plus globalement à la stratégie d'adaptation de la ville aux changements climatiques.

Ce plan est construit selon 3 axes majeurs :

- **Améliorer notre connaissance du patrimoine arboré** de la ville, avec la mise en place d'une cartographie dynamique par SIG, qui permettra de mieux gérer leur entretien, d'établir l'indice canopée du territoire et d'identifier les zones à planter pour créer des zones d'ombre continue ;
- **Gérer, préserver et restaurer les continuités écologiques** en incitant les habitants à planter des arbres ou arbustes dans leur jardin, par la création de la « **Prime Canopée** ». Ce coup de pouce financier s'adressera aux roivalois, pour l'achat d'un arbre ou arbustes, à hauteur de 80% de l'achat, avec un plafond de 70€ par foyer, et selon une liste prédéfinie d'essences, de façon à privilégier les variétés locales et non invasives. Sans condition de ressource. Candidatures à déposer en ligne, du 1<sup>er</sup> au 31 mars. Le budget alloué pour cette opération est de 3 000€ pour 2025.
- **Mobiliser et coordonner les acteurs du territoire par la rédaction de la « Charte de l'Arbre en Ville »**, annexée au règlement de voirie et au marché d'égavage, cette charte définit le barème de l'arbre : donner une valeur à un arbre pour éviter les abattages abusifs, donner les règles de bon égavage ou tout simplement de gestion de travaux à proximité d'arbres, auprès

des entreprises, concessionnaires, bailleurs, maîtres d'ouvrages qui interviennent sur la ville.

Elaborée de façon pédagogique, elle permettra de fait une sensibilisation des habitants aux rôles de l'arbre en ville et aux modes d'entretien afin de réduire le nombre de demande d'abattage abusif.

Cette charte pourra aussi fait l'objet d'une information auprès des entreprises du territoire pour favoriser la plantation et le bon entretien de leur patrimoine arboré, qui concoure à la canopée globale de la ville.

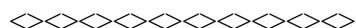
Dès 2025, cette charte sera élaborée par les services techniques, avec l'aide d'une conception graphique du service communication.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal,**

- **VU** le règlement de l'appel à candidature pour la labellisation « Territoires engagés pour la Nature en Normandie »

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à déposer un dossier de candidature pour l'obtention du label « Territoire Engagé pour la Nature » ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes et à signer l'ensemble des documents associés ;
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget



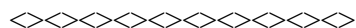
*M. le Maire souhaite intervenir sur le sujet de l'élagage pour dire que la Ville reçoit énormément de demandes, qui ne sont pas toujours justifiées.*

*Mme Rousselin ajoute que les arbres ne doivent d'ailleurs pas forcément être élagués chaque année. Et que la délibération qui vient d'être votée permettra d'avoir un calendrier clair en matière d'élagage.*

*Mme Dordain demande la parole :*

*« La « prime Canopée » est-elle attribuée une seule fois par famille ? »*

*Mme Rousselin répond que cette prime peut être attribuée par foyer, une fois pour une période de 3 ans, dans la limite de l'enveloppe disponible.*



## Délibération N°20

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Mme Anne-Cécile Vincent expose au Conseil municipal :

Conformément aux articles L2224-5, D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2023 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport mis à disposition du public, doit être approuvé au plus tard le 31 décembre de l'année 2024.

Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vu des indicateurs de performance, et les indications sur le financement de l'investissement.

#### Il en ressort plusieurs points :

- En 2023, près de 5,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été distribués aux usagers du territoire de l'Agglomération Seine-Eure. Près de 3,8 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités par les 14 stations d'épuration. On note une légère baisse de consommation en eau potable de l'ordre de 0,4 % par rapport à 2022.
- Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux en application de la directive de l'Union Européenne et des recommandations du Ministère de la santé. Trois nouveaux sous-produits de la dégradation de pesticide ont ainsi été intégrés au contrôle de l'eau dans la région.  
Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est égal à 100% sur la totalité des secteurs.
- En 2023, pour le métabolite R471811 du Chlorotalonil, la qualité de l'eau a été classée comme insuffisante en raison du dépassement de la limite de qualité provisoire de 0,1 µg/L mise en place en attendant les conclusions de l'ANSES, qui a ensuite rendu son avis sur une limite à 0,9 µg/L fixée en avril 2024.
- Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 80,3 %, ce qui, bien qu'en baisse (82,1 % en 2022), reste acceptable. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre.  
A noter que le schéma directeur d'eau potable réalisé par l'Agglomération lui a permis de mettre en place une programmation pluriannuelle d'investissement de renouvellement des réseaux.
- Depuis juillet 2019, le forage de Lormais II est arrêté en raison d'une baisse de productivité et d'un fonctionnement anormal de l'ouvrage dû à un problème de conception. Il apparaît aujourd'hui impossible de

le régénérer ou de le réhabiliter. L'alimentation de la commune d'Aubevoye-Le Val d'Hazey est assurée par le forage de Lormais I au moyen d'une interconnexion provisoire. La création d'un nouveau forage a été réalisé en 2024. Une solution d'interconnexion entre le forage de Pinterville et Lormais est à l'étude.

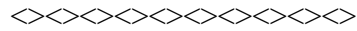
- Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1er janvier 2022 par le groupement SAUR-Maillot. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement de l'Agglomération.
- Une étude de devenir des boues des stations d'épuration a été lancée afin d'identifier les filières et débouchés possibles. Une unité de méthanisation pourrait être envisagée.
- Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Authueil-Authouillet.
- Le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux était assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé.
- Le prix global, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, varie :
  - Pour les usagers en assainissement non-collectif de 1.68€/m<sup>3</sup> à 1.86€/m<sup>3</sup> TTC (contre 1,58 €/m<sup>3</sup> à 1,75€/m<sup>3</sup> TTC en 2022), soit une augmentation de +6%
  - Pour les usagers en assainissement collectif de 4.20€/m<sup>3</sup> à 4.41 €/m<sup>3</sup> (contre 3,84 €/m<sup>3</sup> à 4,25 €/m<sup>3</sup> TTC en 2022), soit une augmentation de +4 à +9%

Cette tarification du service public de l'eau potable a été fixée de façon progressive par tranches croissantes de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau.

Il est aussi à noter que les coûts des travaux ont subi les effets de l'inflation enregistrée ces derniers mois.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **APPROUVE** le rapport annuel 2023 sur la qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif.



*M. Avollé demande la parole :*

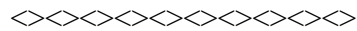
*« Nos réseaux de captage sont en très bon état, mais des investissements sont nécessaires autour du secteur de Gaillon où les réseaux sont à refaire.*

*Mme Rousselin répond : « il y a aussi des travaux liés à notre territoire. Par exemple des travaux d'interconnexion sont développés pour nous alimenter en cas de panne ».*

*M. Coquelet intervient à son tour : « Il est vrai que notre rendement des réseaux d'eau a baissé après la fusion entre les deux agglomérations. Je ne dis pas qu'il y a une relation de cause à effet, mais je n'en serais pas surpris. »*

*Mme Vincent ajoute que le rendement de notre secteur est à 85% contre une moyenne 80,3%.*

*M. Avollé prend à nouveau la parole pour informer l'assemblée que la Ville a obtenu le prix de la préservation des ressources en eau.*



## **Délibération N°21**

### **DISSOLUTION ANTICIPÉE ET LIQUIDATION AMIABLE DE LA SPL NORMANDIE AXE SEINE**

**M. le Maire expose au Conseil municipal :**

#### **Rapport relatif à la dissolution et liquidation amiable de la SPL AXE SEINE NORMANDIE**

Outil opérationnel, la SPL (Société Publique Locale) NORMANDIE AXE-SEINE a pour objet l'exercice des activités d'intérêt général, en matière d'opérations d'aménagement et de construction en lien avec la stratégie du territoire de l'axe Seine Normand relevant de la compétence de ses actionnaires, exclusivement au profit et sur le territoire géographique de ces derniers.

La ville de Val-de-Reuil est ainsi actionnaire. Elle est représentée par Monsieur le Maire à l'assemblée générale de SPL NORMANDIE AXE-SEINE et au conseil d'administration, lequel est chargé de suivre l'activité de la société et d'en déterminer les orientations.

Cependant, le contexte a limité la réalisation des investissements de ses actionnaires. Les projections 2024-2027 sont également structurellement déficitaires. Elles génèrent un risque avéré de perte de capital et de cessation de paiement de la SPL NORMANDIE AXE-SEINE à courte échéance.

Dans ce contexte, l'ensemble des collectivités actionnaires a été rencontré par la Direction de la SPL NORMANDIE AXE-SEINE au cours de l'année 2023



et du premier trimestre 2024 pour étudier les orientations stratégiques possibles.

Le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission de vérification des comptes, a formulé une alerte écrite au Président du Conseil d'administration, en date du 14 février 2024.

Par suite, le Conseil d'administration, le 19 mars 2024, a pris acte des faits relevés par le Commissaire aux comptes, et a approuvé à l'unanimité le scénario de dissolution amiable de la SPL.

Les capitaux propres s'élèvent au 30 avril 2024 à 152 661.67 euros.  
En regard des prévisions et en cas de dissolution amiable, il ne pourra y avoir à la clôture de la liquidation de remboursement du capital souscrit par les associés.

Conformément aux statuts de la société que l'assemblée générale extraordinaire est compétente pour prononcer la dissolution de la SPL NORMANDIE AXE SEINE. Le troisième alinéa de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que les assemblées délibérantes doivent préalablement approuver un tel projet de modification statutaire ayant pour effet de mettre fin à la SPL, dont la personnalité morale ne survivra que pour les besoins de sa liquidation.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention « société en liquidation ».

A compter de cette date, les pouvoirs du Conseil d'administration, des mandataires sociaux y siégeant pour représenter l'actionnariat et du Président Directeur Général de la SPL NORMANDIE AXE-SEINE prendront fin, un liquidateur devant être nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la SPL.

Le liquidateur sera ensuite chargé de recouvrer les créances de la société et régler ses dettes, d'établir les comptes de liquidation et de convoquer une ultime assemblée générale ordinaire des actionnaires afin de leur faire approuver lesdits comptes, ainsi que l'éventuelle attribution du solde de liquidation aux actionnaires, donner quitus au liquidateur et le décharger de son mandat puis constater la clôture de la liquidation à l'amiable de la Société.

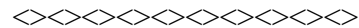
**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,**

- **Vu** l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** les statuts de la SPL NORMANDIE AXE SEINE,
- **Vu** le rapport ci-avant,

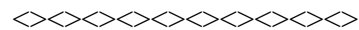
**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité**

- **AUTORISE** la dissolution anticipée de la SPL NORMANDIE AXE SEINE dans les meilleurs délais ;

- **AUTORISE** la désignation d'un liquidateur qui se verra attribuer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société ;
- **AUTORISE** la fin des mandats sociaux des représentants des collectivités actionnaires corrélatifs à la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction ;
- **AUTORISE** la poursuite de la mission du Commissaire aux Comptes, jusqu'à la clôture de la liquidation de la SPL NORMANDIE AXE SEINE,
- **AUTORISE** la liquidation à l'amiable de la SPL NORMANDIE AXE SEINE,
- **DONNE** tous pouvoirs à son représentant de voter, conformément aux décisions prises ci-avant, à l'assemblée générale extraordinaire de dissolution prévue en novembre 2024.



M. le Maire informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le samedi 14 décembre.



M. le Maire lève la séance à 21h15

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Président de séance